

N° 614

# SÉNAT

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 septembre 2009

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (1)  
à la suite d'une mission effectuée en Roumanie du 3 au 7 mai 2009,*

Par M. Jacques LEGENDRE, Mmes Bernadette BOURZAI, Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Mlle Sophie JOISSAINS et M. Bernard FOURNIER,

Sénateurs.

---

(1) Cette commission est composée de : M. Jacques Legendre, *président* ; MM. Ambroise Dupont, Michel Thiollière, Serge Lagauche, David Assouline, Mme Catherine Morin-Desailly, M. Ivan Renar, Mme Colette Mélot, M. Jean-Pierre Placade, *vice-présidents* ; M. Pierre Martin, Mme Marie-Christine Blandin, MM. Christian Demuynck, Yannick Bodin, Mme Béatrice Descamps, *secrétaires* ; MM. Jean-Paul Amoudry, Claude Bérít-Débat, Mme Maryvonne Blondin, M. Pierre Bordier, Mmes Bernadette Bourzai, Marie-Thérèse Bruguière, M. Jean-Claude Carle, Mme Françoise Cartron, MM. Jean-Pierre Chauveau, Gérard Collomb, Yves Dauge, Claude Domeizel, Alain Dufaut, Mme Catherine Dumas, MM. Jean-Léonce Dupont, Louis Duvernois, Jean-Claude Etienne, Mme Françoise Férat, MM. Jean-Luc Fichet, Bernard Fournier, Mme Brigitte Gonthier-Maurin, MM. Jean-François Humbert, Soibahadine Ibrahim Ramadani, Mlle Sophie Joissains, M. Philippe Labeyrie, Mmes Françoise Laborde, Françoise Laurent-Perrigot, M. Jean-Pierre Leleux, Mme Claudine Lepage, MM. Alain Le Vern, Jean-Jacques Lozach, Mme Lucienne Malovry, MM. Jean Louis Masson, Philippe Nachbar, Mme Monique Papon, MM. Daniel Percheron, Jack Ralite, Philippe Richert, René-Pierre Signé, Jean-François Voguet.



## SOMMAIRE

Pages

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>I. LA ROUMANIE, UNE TERRE DE FRANCOPHONIE À CULTIVER</b> .....	9
<b>A. UNE FRANCOPHONIE TOUJOURS BIEN VIVANTE, MAIS EN RECUL</b> .....	9
1. <i>Des atouts considérables : des liens culturels anciens et une francophilie encore solidement ancrée</i> .....	9
2. <i>Une présence culturelle et linguistique menacée par la montée en puissance rapide de l'anglais</i> .....	11
<b>B. UNE SITUATION PRIVILÉGIÉE À DÉFENDRE ACTIVEMENT</b> .....	12
1. <i>La Roumanie, un vecteur de promotion de la francophonie et de la diversité culturelle et linguistique en Europe</i> .....	12
2. <i>Un impératif : consolider la présence française en Roumanie</i> .....	13
a) Soutenir un réseau culturel dense.....	13
b) Promouvoir une offre plus large et diversifiée : actualiser l'image culturelle de la France auprès des jeunes générations.....	15
3. <i>Une priorité : promouvoir l'apprentissage du français dans le système éducatif roumain</i> .....	17
a) Une lente érosion de l'enseignement du français au profit de l'anglais .....	17
b) Le programme pilote d'enseignement bilingue au lycée : rénover l'apprentissage du français pour le rendre plus attractif.....	18
4. <i>Un enjeu clé : renforcer la place du français dans la formation des élites roumaines</i> .....	20
a) Les filières universitaires francophones : des vecteurs essentiels de coopération et de rapprochement entre nos deux pays.....	20
b) Développer les échanges universitaires franco-roumains et les partenariats entre universités francophones .....	22
<b>II. LE DÉFI DE LA SAUVEGARDE ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ROUMAIN</b> .....	25
<b>A. UN SURSAUT NÉCESSAIRE : S'ENGAGER DANS L'AVENIR SANS RENIER SON PASSÉ</b> .....	25
1. <i>Le patrimoine, un levier de développement local et rural : un potentiel à valoriser</i> .....	25
2. <i>Un enjeu trop longtemps négligé : susciter une prise de conscience</i> .....	27
a) Un patrimoine en danger.....	27
b) Des outils juridiques insuffisamment exploités.....	29
c) La publication du « Livre noir » du patrimoine : la volonté de tirer un signal d'alarme .....	30
<b>B. LES ENJEUX DE LA COOPÉRATION FRANCO-ROUMAINE EN MATIÈRE DE PATRIMOINE</b> .....	31
1. <i>Un domaine majeur de notre coopération culturelle</i> .....	31
2. <i>Des attentes fortes de nos partenaires roumains</i> .....	32
a) Des échanges de savoir-faire et d'expertise à intensifier.....	32
b) Renforcer la coopération décentralisée .....	33
<b>ANNEXE 1 - PROGRAMME DE LA MISSION SÉNATORIALE</b> .....	35



Mesdames, Messieurs,

Après avoir consacré ses précédentes missions annuelles à l'étude de pays asiatiques - l'Inde en 2008, le Japon et la Corée du Sud en 2007 - votre commission de la culture, de l'éducation et de la communication a choisi de se rendre dans un pays européen, la Roumanie.

« Île de latinité entourée d'une mer slave », la Roumanie partage avec la France, en raison de leur histoire et de leurs racines latines communes, une **proximité culturelle et linguistique** qui nous la rend, par certains aspects, presque familière. Une exposition sur Napoléon III et les Principautés roumaines, organisée à Bucarest sous la présidence française de l'Union européenne, puis présentée au château de Compiègne au début de l'année 2009, a permis de rappeler comment ces liens politiques, historiques mais aussi culturels, se sont noués au cours des siècles passés. Devant l'Assemblée de la Société des Nations, Nicolae Titulescu, ministre des affaires étrangères, relevait ainsi : « *quand on parle des relations entre la France et la Roumanie, on peut difficilement séparer le cœur de la raison* ». On rapporte également que lors du défilé de la Victoire en 1919, le Général français Henri-Mathias Berthelot, envoyé en Roumanie en 1916 pour réorganiser l'armée roumaine brisée par les Allemands et participer à la libération du pays, aurait interpellé le Maréchal Foch, commandant en chef allié, en passant devant le drapeau roumain : « *Saluez, Foch ! C'est de la famille !* »<sup>1</sup>

Dans le même temps, cependant, la Roumanie - **dernier pays, avec la Bulgarie, à avoir rejoint l'Union européenne le 1<sup>er</sup> janvier 2007** - nous apparaît, à bien des égards, comme lointaine, voire méconnue. Elle souffre encore souvent d'un *a priori* négatif, en étant spontanément perçue comme un pays en retard de développement - le plus pauvre de l'Union européenne -, associé au souvenir des orphelinats d'enfants, stigmatisé pour sa main d'œuvre bon marché ou pour la « mauvaise réputation » de sa population tsigane - les Roms - qui représente, selon les estimations, de 2 à près de 10 % de la population roumaine.

Vingt ans après la révolution de 1989 et la chute du régime communiste de Nicolae Ceaucescu, la Roumanie a conscience que son image est en grande partie à rebâtir. Elle a déjà traversé des **mutations politiques, sociales, économiques et culturelles majeures** ces deux dernières décennies.

---

<sup>1</sup> Cité dans l'ouvrage « *La Roumanie. Culture et civilisation* », Mircea Goga, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.

Toutefois, il lui reste d'importants **défis à relever**, notamment pour répondre aux critiques sévères adressées par la Commission européenne<sup>1</sup> - en vue d'améliorer la transparence du système judiciaire et de renforcer la lutte contre la corruption -, poursuivre le train des réformes structurelles et réduire les inégalités sociales. En effet, comme le rappelait M. Henri Paul, ambassadeur de France en Roumanie, devant la commission des affaires européennes du Sénat le 18 mars 2009, de très **fortes disparités de développement** persistent : si les villes disposent d'une qualité de vie et de services publics conformes aux standards européens, les campagnes subissent un grand retard ; ainsi, en 2009, près de 12 % de la population vit sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup> ; la population Rom compte parmi les plus déshéritée, avec une espérance de vie de près de 10 ans inférieure à la moyenne nationale. De surcroît, la crise a fortement affecté ces derniers mois l'économie roumaine et interrompu dix années de croissance très dynamique : en mars, la Roumanie a obtenu un prêt de 20 milliards d'euros du Fonds monétaire international, de l'Union européenne et de la Banque mondiale, pour limiter les effets de la crise. La Lettonie et la Hongrie avaient fait appel, avant elle, au FMI.

Pour autant, la Roumanie est indéniablement **un pays « en mouvement »**, à l'instar de sa capitale en pleine effervescence. En 1935, Paul Morand écrivait déjà, dans son ouvrage consacré à Bucarest : *« C'est avec des citées rasées, des églises détruites, des archives dispersées, des traditions étouffées, que la Roumanie se présente devant l'histoire. La leçon que nous offre Bucarest n'est pas une leçon d'art, mais une leçon de vie ; elle enseigne à s'adapter à tout, même à l'impossible. »*

La Roumanie est redevenue, après des années d'isolement, **l'un des partenaires économiques et politiques majeurs de la France** sur la scène européenne et internationale, de même qu'un allié de poids dans la défense des valeurs de diversité culturelle et linguistique que nous avons en partage.

Dans ce contexte, la délégation qui s'est rendue en Roumanie du 3 au 7 mai 2009 a ciblé sa mission sur deux champs d'investigation :

- d'une part, elle a cherché à dresser un **état des lieux de la francophonie** dans ce pays résolument « francophile », où la France a longtemps joui d'une forte influence culturelle et linguistique ; notre langue et notre culture conservent, certes, une place privilégiée, notamment au sein de l'*intelligentsia* roumaine qui exprime un attachement quasi-sentimental envers la France ; toutefois, elles « résistent » de plus en plus difficilement et leur influence s'est incontestablement érodée ces dernières années, au profit du « tout anglais » ;

- d'autre part, elle s'est penchée sur les **enjeux de la protection et de la mise en valeur du patrimoine** architectural roumain, alors que les

---

<sup>1</sup> Dans un rapport de février 2009, la Commission européenne a jugé que des progrès significatifs doivent être réalisés sur ces deux points.

<sup>2</sup> Soit avec moins de 4 dollars par jour et par personne selon les critères de la Banque mondiale.

décennies d'un pouvoir totalitaire ont affaibli l'identité nationale et que des atteintes souvent irréversibles ont été portées à cet héritage commun.

Dans ces deux domaines de la politique culturelle, la délégation a pris la mesure des **attentes fortes de nos partenaires roumains en faveur d'une coopération renforcée avec la France**. Il est essentiel pour notre pays de répondre efficacement à ces attentes. Les travaux conduits ces derniers mois par votre commission, conjointement avec la commission des affaires étrangères, sur la réforme de l'action culturelle extérieure de la France ont permis de rappeler l'importance de celle-ci pour affirmer notre diplomatie, faire entendre notre voix et porter nos valeurs sur la scène internationale. Rappelons que vos commissions ont appelé, notamment, à la création d'un secrétariat d'Etat à la francophonie, à l'audiovisuel extérieur et aux relations culturelles extérieures, condition du « sursaut » nécessaire et pour que la coopération culturelle et linguistique ne soit plus le « parent pauvre » d'une politique de coopération et de développement plus globale.

A la lumière de ces réflexions, le présent rapport vise à rendre compte des principaux enseignements tirés des entretiens très divers, des rencontres et des visites de la délégation lors de sa mission en Roumanie ; au cours de ce séjour, elle s'est rendue à Bucarest, à Iasi - la deuxième ville du pays et sa « capitale historique et culturelle » - et enfin en Moldavie et en Bucovine, où elle a pu avoir une approche concrète des enjeux de la valorisation du patrimoine historique, avec l'exemple des monastères peints inscrits par l'UNESCO au patrimoine mondial.

La délégation tient à remercier l'ensemble des interlocuteurs qu'elle a rencontrés au cours de son déplacement, pour la qualité de leur accueil et la richesse des échanges qu'elle a pu avoir avec eux. Elle tient également à adresser ses remerciements aux services de l'Ambassade de France qui ont apporté une précieuse contribution au bon déroulement de cette mission, et tout particulièrement à M. Henri Paul, ambassadeur de France en Roumanie.





## I. LA ROUMANIE, UNE TERRE DE FRANCOPHONIE À CULTIVER

Devenue membre de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) en 1991, la Roumanie est **un grand pays de tradition francophone** depuis plus de deux siècles.

Comme la délégation a pu le constater au cours de sa mission, l'influence culturelle et linguistique de la France en Roumanie, héritée de l'histoire, est encore prégnante au sein de la société roumaine, en particulier dans les milieux intellectuels. Toutefois, la délégation a également pris la mesure des **menaces qui pèsent sur ces acquis**, auprès des jeunes générations, dans un contexte de montée en puissance rapide de l'anglais et d'« américanisation » des contenus culturels diffusés dans les médias.

Défendre et « réinventer » la présence de notre langue et de notre culture dans un pays comme la Roumanie constitue un défi pour la préservation de la francophonie en Europe et pour le rayonnement culturel de la France. Cette perspective s'inscrit notamment dans le cadre des **réflexions sur la réforme de l'action culturelle extérieure** conduites par votre commission et la commission des affaires étrangères, qui ont donné lieu à la présentation, en juin 2009, d'un rapport d'information<sup>1</sup> formulant dix recommandations en vue de répondre à cette ambition.

### A. UNE FRANCOPHONIE TOUJOURS BIEN VIVANTE, MAIS EN RECUL

#### 1. Des atouts considérables : des liens culturels anciens et une francophilie encore solidement ancrée

La France dispose d'atouts majeurs en Roumanie en raison de la proximité historique, culturelle et linguistique entre les deux pays. Notre pays jouit d'une **image plutôt positive**, ainsi que d'un certain **capital de sympathie** et de confiance auprès de la population roumaine. Par ailleurs, **le français est parlé par un Roumain sur cinq**.

- Ces liens privilégiés tirent leurs racines de l'histoire.

Le rôle joué par Napoléon III dans la conquête de l'autonomie par les Principautés roumaines en 1859, puis dans la création de l'État roumain, a contribué à nouer des rapports politiques étroits entre les deux pays.

Par ailleurs, **dès le 18<sup>e</sup> siècle**, on assiste à une **pénétration de la langue et de la culture françaises dans l'éducation des jeunes hommes et**

---

<sup>1</sup> « *Le rayonnement culturel international : une ambition pour la diplomatie française* », rapport d'information sur la réforme de l'action culturelle extérieure fait au nom de la commission des affaires culturelles et de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, MM. Jacques Legendre et Josselin de Rohan, présidents, n° 458, 2008-2009.

**femmes de la haute société roumaine.** En 1776, le français est introduit comme discipline obligatoire à l'école supérieure de Bucarest. Dans le même temps, la pratique des voyages d'études à Paris se développe pour les fils des grandes familles roumaines, ce qui constitue une source importante de diffusion des idées françaises du temps des « Lumières ».

Comme le souligne, dans un récent ouvrage<sup>1</sup>, M. Mircea Goga, auteur roumain et enseignant à la Sorbonne, **la culture et la civilisation françaises** ont fait l'objet d'une réelle admiration et **ont laissé leur empreinte dans l'héritage culturel roumain** : au 19<sup>e</sup> siècle, le français, considéré comme l'idiome de la liberté et un moyen d'accéder à la modernité de l'Occident, est devenu **un « gène culturel » permettant à l'élite roumaine d'afficher son statut social** ; notre langue s'est ensuite diffusée, par l'exemple de l'élite culturelle, dans les cercles d'artistes, mais aussi dans la « masse urbaine ».

L'auteur rappelle ainsi qu'en 1898, Pompiliu Eliade allait jusqu'à considérer l'adoption, par les Roumains, du modèle français comme une « *autocolonisation culturelle* »<sup>2</sup>. Il ne s'agit pas toutefois de mimétisme culturel mais d'affinité. En outre, **une « fertilisation croisée »** se développe : **de nombreux intellectuels, écrivains et artistes roumains** - parmi les plus éminents - **se sont établis en France ou ont choisi le français comme langue d'expression** ; tel est notamment le cas de la poétesse Anna de Noailles, des écrivains et philosophes Mircea Eliade et Émile Cioran, de Tristan Tzara, le père du dadaïsme, du compositeur Vladimir Cosma, du sculpteur Constantin Brancusi ou encore d'Eugène Ionesco, le fondateur du théâtre de l'absurde, qui a vécu et créé à Paris, où ses pièces sont jouées sans interruption depuis 1957. Selon M. Mircea Goga, « *la double appartenance culturelle* » de ces écrivains et artistes a constitué « *un authentique pont entre les cultures et les civilisations de la Roumanie et de la France* ».

- Ces **affinités culturelles et intellectuelles** sont encore perceptibles.

Comme le rappelle Mme Magda Carneci dans un article sur la « complicité » franco-roumaine, elles **ont résisté pendant le régime communiste**, « *lorsque parler français ou lire des livres en français représentait une forme de résistance intellectuelle, de courage et de non-conformisme, contre le primitivisme totalitaire environnant et envahissant. (...) Cela explique qu'après 45 ans d'isolation totalitaire, les Roumains sont aussi nombreux à parler le français.* »<sup>3</sup>

Ainsi, une grande partie de l'*intelligentsia* roumaine témoigne encore aujourd'hui d'une réelle affection envers la France et conserve des repères francophones : un certain nombre de publications - de moins en moins

---

<sup>1</sup> « *La Roumanie. Culture et civilisation* », Mircea Goga, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.

<sup>2</sup> « *De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines* », Pompiliu Eliade, Paris, 1898.

<sup>3</sup> « Une complicité de plus en plus partagée : les relations franco-roumaines », Magda Carneci, article paru dans la revue *Revista* 22, septembre 2006.

cependant - se font en français. Enfin, **une génération d'universitaires ou de responsables publics, formés en partie ou totalement en France, avec l'appui de programmes de bourses, est reconnaissante envers notre pays et a le sentiment qu'elle lui doit beaucoup.**

- **C'est cette même élite culturelle roumaine qui déplore aujourd'hui le recul de la langue et de la culture françaises dans son pays.** M. Alexandru Paleologu, écrivain roumain et ambassadeur à Paris dans l'ère post-communiste, soulignait ainsi : *« si la Roumanie perd son français, mon pays restera sans mémoire ».*

La délégation a constaté combien les attentes à l'égard de la France étaient grandes pour que se perpétue cette tradition francophone : pour nos partenaires roumains, notre pays ne saurait renoncer à défendre activement la place privilégiée qu'occupe le français dans la société roumaine.

## **2. Une présence culturelle et linguistique menacée par la montée en puissance rapide de l'anglais**

- Or, comme l'ont souligné les interlocuteurs rencontrés par la délégation, **la francophonie a indéniablement perdu du terrain** en Roumanie ces dernières années, face à la **montée en puissance rapide de l'anglais à l'école et dans les médias. Toutefois, elle y « résiste » mieux que dans nombre d'autres pays**, signe, comme on l'a vu, d'une tradition francophone encore bien vivante chez une grande partie de la population.

Le français n'est plus la première langue enseignée dans le système scolaire roumain : elle a été « détrônée » par l'anglais au début des années 2000. Cependant, l'apprentissage du français conserve une place encore importante, comme cela sera souligné plus loin.

En outre, la place de la langue et de la culture françaises sont en recul dans la vie quotidienne des Roumains : ainsi que l'a relevé M. Cristian Preda, alors représentant spécial du Président roumain pour la francophonie, et élu député européen en juin dernier, la « pénétration » de l'anglais a été sensible à compter de la fin de la période communiste puis s'est accélérée ; désormais, **les séries et films américains, moins coûteux que les programmes français, sont devenus omniprésents à la télévision roumaine.** Il a regretté, en outre, l'absence de presse francophone.

Selon lui cependant, la persistance d'une culture francophile encore solidement ancrée chez les élites roumaines constitue une chance pour la France : c'est une opportunité de passer le relais aux jeunes générations, à condition de leur proposer une **offre culturelle et éducative d'un niveau suffisant** pour transmettre l'intérêt pour notre langue et notre culture.

- **L'enjeu est également économique.** L'usage actuellement répandu du français constitue, pour les entreprises françaises implantées en Roumanie, un critère décisif dans le choix du pays d'installation.

En effet, le critère linguistique est propice au développement des échanges commerciaux. Or, si la Roumanie est durement frappée par la crise économique et financière depuis la fin de l'année 2008, la demande du marché roumain connaît une évolution dynamique ces dernières années, avec une croissance annuelle de l'ordre de 6 % en 2007 et 2008.

Rappelons que la France est le 3<sup>e</sup> pays investisseur en Roumanie, où un grand nombre de nos grandes entreprises (Total, Michelin, Eurocopter, Carrefour, France Telecom, Lafarge, Renault, Société générale, etc) se sont implantées ; elle est en 5<sup>e</sup> position parmi les fournisseurs de la Roumanie, avec une part de marché de 5,7 % fin 2008, loin derrière l'Allemagne (16,3 %) et l'Italie (11,2 %).

La consolidation de la francophonie ne peut que contribuer à renforcer la présence des entreprises françaises sur le marché roumain et à dynamiser nos échanges économiques et commerciaux.

## ***B. UNE SITUATION PRIVILÉGIÉE À DÉFENDRE ACTIVEMENT***

### **1. La Roumanie, un vecteur de promotion de la francophonie et de la diversité culturelle et linguistique en Europe**

- En septembre 2006, la Roumanie a été le premier pays européen, après la France dix ans plus tôt, à organiser le XI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

Ce choix a été ressenti, par nos partenaires roumains, comme une reconnaissance de la place de la langue française dans ce pays, qui a été le premier de l'Europe de l'Est, avec la Bulgarie, à adhérer à l'OIF en 1991. Il est aussi le signe du **rôle stratégique que la Roumanie est appelée à jouer pour la promotion de la francophonie en Europe centrale et orientale et au sein de l'Union européenne.**

- Un autre enjeu est celui de la diversité linguistique et culturelle dans l'Union européenne. Ainsi que votre commission le soulignait en mars 2009 dans un rapport<sup>1</sup> sur la **proposition de résolution européenne** présentée par notre collègue Hubert Haenel, président de la commission des affaires européennes, **sur le respect de la diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions européennes**, il est urgent de se mobiliser « pour enrayer une tendance à l'unilinguisme contraire à l'esprit même de la construction européenne ». En effet, l'anglais tend à s'imposer peu à peu comme « le plus petit dénominateur linguistique commun » : la proportion des documents initialement rédigés en français est passée de 58 % en 1986 à moins de 12 % en 2008 (contre près de 73% de documents rédigés initialement

---

<sup>1</sup> *Rapport sur la proposition de résolution européenne n° 204 (2008-2009) de M. Hubert Haenel sur le respect de la diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions européennes, M. Jacques Legendre, commission des affaires culturelles, Sénat, n° 258 (2008-2009).*

en anglais) ; les autres langues, comme l'allemand notamment, subissent le même recul.

Or, comme le rappelle la résolution<sup>1</sup> adoptée par le Sénat de 25 mars 2009, « l'unité dans la diversité » sur laquelle se fonde l'Union européenne s'exprime notamment dans le multilinguisme : c'est pourquoi l'Europe doit se montrer exemplaire en matière de défense de la diversité linguistique. En ce sens, la résolution invite notamment le Gouvernement à « *se rapprocher des gouvernements de tous les États membres sensibles à l'avenir du multilinguisme dans le fonctionnement des institutions communautaires pour agir en commun en ce sens, via notamment le développement de partenariats dans le domaine de la formation des fonctionnaires nationaux et européens* ».

**La France peut trouver dans la Roumanie l'un de ses principaux partenaires pour défendre activement la diversité linguistique et culturelle au sein de l'Union européenne.** Rappelons que la Roumanie partage totalement ces objectifs : elle a été le premier pays européen à adhérer à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, élaborée à l'initiative de la France, adoptée par l'UNESCO en octobre 2005 et entrée en vigueur le 18 mars 2007.

En ce sens, les **programmes de formation en français des cadres roumains des administrations nationales ou des institutions européennes**, tels que ceux mis en place avec le soutien de la France (dans le cadre, notamment, du « plan pluriannuel de relance de l'apprentissage du français dans l'administration roumaine » mis en œuvre en 2004, ou de coopérations plus techniques dans les écoles de police ou les écoles militaires par exemple) ou de l'OIF<sup>2</sup>, sont une voie d'action à renforcer. Votre président insistait, dans le rapport précité, sur la nécessité d'investir massivement dans l'offre de formation en français en direction des fonctionnaires des pays européens.

## **2. Un impératif : consolider la présence française en Roumanie**

### *a) Soutenir un réseau culturel dense*

Votre commission a rappelé, dans un récent rapport d'information<sup>3</sup> sur l'action culturelle extérieure de la France, que notre pays dispose du plus vaste réseau culturel à l'étranger ; celui-ci se compose d'une très grande variété d'acteurs en charge de notre rayonnement culturel et linguistique. Afin de clarifier le pilotage stratégique de cette politique, vos deux commissions

---

<sup>1</sup> Résolution n° 63 (2008-2009) sur le respect de la diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions européennes.

<sup>2</sup> Rappelons en particulier que l'OIF a signé fin 2006 dix accords-cadres avec des écoles et instituts de formation accueillant des fonctionnaires en formation initiale ou continue (dont l'Institut national d'administration de Bucarest), afin de renforcer l'enseignement, l'usage et la visibilité du français dans ces établissements.

<sup>3</sup> Rapport précité.

ont notamment appelé de leurs vœux la création d'une agence chargée de la coopération culturelle. Elles ont également souhaité que cette action culturelle extérieure soit dotée de **moyens budgétaires et humains à la hauteur de ses ambitions.**

Ces propositions trouvent à se décliner en Roumanie, où notre réseau est particulièrement **dense**, par comparaison avec d'autres pays voisins : il compte en effet, outre le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade, un Institut culturel, trois Centres culturels et cinq Alliances françaises. Il permet ainsi de couvrir une large partie du territoire roumain et de contribuer à la diffusion de la langue, de la culture et de la création artistique françaises dans les principales villes et régions du pays. La délégation a pu constater au cours de sa mission le **succès rencontré par ces structures de coopération.**

- A Bucarest, l'**Institut culturel français** a une activité soutenue qui lui permet de dégager un taux d'autofinancement de 65 % (contre 43 % en moyenne mondiale de nos 144 centres et instituts culturels), sur un budget annuel d'environ deux millions d'euros.

Ses recettes proviennent essentiellement des cours de langues (près de 5 400 inscrits et 196 900 heures élèves en 2008, pour l'enseignement de français, les cours en entreprise, l'enseignement aux fonctionnaires roumains, les activités de traduction et d'interprétariat...) et du mécénat des entreprises françaises implantées en Roumanie (900 000 euros en 2008).

L'Institut propose également une médiathèque (90 % des adhérents sont roumains), une salle de cinéma (170 films diffusés en 2008), un espace Campus France ouvert en 2008, une plate-forme de production et de diffusion culturelle (260 évènements organisés en 2008), des rencontres et animations culturelles diverses, etc. En outre, lors de sa visite de l'Institut, son directeur a présenté à la délégation le projet de **café-librairie**, inauguré en juin 2009. Ce projet est important puisqu'il s'agit de la seule librairie française de Bucarest.

La bonne santé financière de l'Institut lui a permis d'engager sur fonds propres une politique de modernisation de ses locaux et de son matériel et d'ouvrir de nouveaux services, ce qui contribue à rendre le lieu plus attractif ; toutefois, des crédits seraient encore nécessaires pour poursuivre ces projets et répondre aux besoins.

- **Trois centres culturels français (CCF)** sont présents dans les villes de **Cluj, Timisoara et Iasi**, qui sont des pôles universitaires renommés.

Lors de sa mission, la délégation a été reçue par l'équipe de Centre culturel de Iasi et a pu mesurer le dynamisme et l'influence de ce centre dans la deuxième principale ville du pays et dans la région de Moldavie ; ce centre a ouvert ses portes en 1992. Il bénéficie actuellement d'un emplacement stratégique, au cœur du quartier universitaire.

Toutefois, son directeur et l'ensemble du personnel, mais aussi les représentants de la communauté francophone de Iasi, ont fait part de leurs

vives **inquiétudes** sur l'avenir et la pérennisation de l'établissement. En effet, sa **situation immobilière** est actuellement **précaire** : la demeure qui abrite le centre culturel, censée appartenir à l'État roumain, a été revendiquée par ses anciens propriétaires (expropriés lors de la période communiste) et leur a été restituée en 2000, alors qu'un contrat de location avait été conclu en 1991, pour 50 ans, avec les autorités locales ; le loyer mensuel a été augmenté puis porté à 5 000 euros en 2008, somme qui n'a pu être acquittée jusqu'alors, dans l'attente du relogement du centre, que grâce à une aide du ministère roumain de la culture, qui en prend en charge la moitié. Or, **une offre de relogement convenable se fait attendre**, alors que le **bail actuel arrivera à son terme le 31 janvier 2010**. Les autorités roumaines ont proposé de créer, dans un bâtiment universitaire réhabilité ou aménagé à cet effet, un « centre culturel européen » regroupant notamment le CCF et le Goethe Zentrum allemand. Cependant, les délais de réalisation et de financement de l'opération sont à ce jour très incertains : d'après les dernières informations communiquées à votre commission, il semble ne faire aucun doute que le centre culturel européen ne pourra voir le jour d'ici fin janvier 2010, date initialement prévue.

Aussi, votre commission souhaite attirer l'attention du ministère des affaires étrangères sur ce problème matériel, qui crée une situation tendue : **une solution doit être trouvée au plus vite** pour stabiliser la situation du centre culturel et de ses treize agents permanents, et accompagner, à terme, son déménagement - dès lors que cette perspective serait inévitable - dans un lieu adapté, qui lui permettra d'assurer au mieux ses activités. **La présence d'un établissement culturel français dans cette partie de la Roumanie et de l'Union européenne**, à la frontière avec la République de Moldavie, est en effet **indispensable**, de l'avis de l'ensemble des acteurs culturels rencontrés sur place par la délégation lors de sa mission. Le projet d'ouverture d'un centre culturel russe à Iasi vient conforter cette nécessité.

- **Cinq Alliances françaises** sont implantées dans les villes de Brasov, Constantza, Craïova, Pitesti et Ploiesti. Rappelons que ces institutions créées en 1883 (la France en compte désormais 1 070 par le monde) ont la particularité d'être des structures associatives de droit privé nées d'initiatives de la société civile ; elles sont administrées de façon bénévole par des citoyens du pays d'accueil.

- Enfin, aux côtés des formations scolaires d'enseignement bilingue, on compte un seul lycée français, le **lycée « Anna de Noailles » de Bucarest**.

*b) Promouvoir une offre plus large et diversifiée : actualiser l'image culturelle de la France auprès des jeunes générations*

La France bénéficie d'une image culturelle plutôt positive au sein de la population roumaine, et notamment de son élite. Toutefois, cette image est à moderniser et actualiser auprès des jeunes générations, davantage immergées que leurs aînés dans une culture anglo-saxonne. Pour cela, il apparaît indispensable de maintenir une offre culturelle française et francophone attractive.

- La diffusion de **chaînes ou de programmes de télévision** français ou francophones constitue, tout d'abord, un puissant vecteur culturel et linguistique. Or, **l'offre semble en ce domaine insuffisante** pour résister à la pression médiatique des programmes anglophones.

- Près de 2,4 millions de foyers roumains reçoivent **TV5**, distribuée sur les offres satellites et 85 % des réseaux câblés ; l'audience de la chaîne est bonne puisque la Roumanie est l'un des trois pays d'Europe non francophone où le nombre moyen de téléspectateurs par semaine dépasse un million ; un sous-titrage en roumain des programmes a été mis en place en décembre 2007.

- France 24 est diffusée en français et en roumain depuis 2006 sur le câble et le satellite : la chaîne compte environ 130 000 abonnés. Par ailleurs, la chaîne Euronews est diffusée en roumain et dans d'autres langues.

- France 2 est diffusée par l'un des câblo-opérateurs depuis mai 2005, à Bucarest et dans certaines villes de province ; la chaîne compte près de 600 000 téléspectateurs potentiels en Roumanie.

Lors de sa mission, la délégation a pu entendre certains interlocuteurs roumains plaider en faveur d'une diffusion d'**Arte** en Roumanie. La chaîne franco-allemande a conclu un **accord avec la télévision publique roumaine (TVR)** à la suite de l'entrée du pays dans l'Union européenne, prévoyant la **fourniture gratuite et l'achat de programmes** : fin 2008, environ 80 heures de programmes documentaires ont été achetés par TVR, pour un montant de 44 000 euros ; 52 heures de programmes ont été fournies gratuitement. Au-delà, une négociation - actuellement gelée - a été lancée pour permettre la diffusion d'Arte sur un réseau câblé roumain. En raison des attentes exprimées par nombre d'universitaires ou d'acteurs culturels roumains, il serait important que cet accord puisse aboutir.

- **L'édition** et la **littérature** constituent un autre vecteur de diffusion de la langue et de la culture françaises.

**L'ouverture le 17 juin 2009 d'un café-librairie au sein de l'Institut culturel français de Bucarest** constitue une avancée importante.

Il existait en effet une librairie anglaise à Bucarest, mais pas de librairie française. Or, des interlocuteurs ont souligné le trop faible nombre d'ouvrages en français dans les librairies roumaines et le manque de diversité de cette offre, plus souvent ciblée sur les grands classiques de la littérature française du 19<sup>e</sup> siècle que sur les écrivains contemporains.

Comme l'a relevé M. Cristian Preda, pour que le français conserve son rang de « langue des élites », il est essentiel que cette *intelligentsia* puisse trouver les ouvrages qu'elle recherche et dont elle a besoin. En ce sens, « **Gallica** », la bibliothèque numérique lancée par la Bibliothèque nationale de France (BNF), suscite le plus grand intérêt. En parallèle, la délégation a entendu les attentes de nos partenaires roumains en matière de **soutien aux publications en français** (notamment les publications de thèse) **et aux**



**programmes de traduction** ; rappelons que la France apporte son aide à un programme d'appui à la publication d'ouvrages traduits en français.

### **3. Une priorité : promouvoir l'apprentissage du français dans le système éducatif roumain**

*a) Une lente érosion de l'enseignement du français au profit de l'anglais*

• Appris par plus de **1 740 000 d'élèves** à l'école, au collège et au lycée - sur une population scolaire de plus de 4 millions d'élèves et une population totale de 21,5 millions d'habitants -, la Roumanie est le **pays de l'Union européenne qui compte le plus grand nombre d'élèves apprenant le français**. Longtemps restée la première langue vivante étrangère enseignée dans le système éducatif roumain, le français est désormais passé au deuxième rang, après l'anglais.

En effet, l'apprentissage de notre langue connaît ces dernières années **une lente mais nette érosion**. Ainsi, la **part d'élèves apprenant le français** (en première ou deuxième langue vivante) est passée de plus de 46 % en 2000 à **42,3 % en 2009**, tandis que la **part d'anglicistes** a progressé, passant de 46 % en 2004 à **52,5 % en 2009**.

La Roumanie répond aux préconisations de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe d'introduire deux langues obligatoires dans le parcours scolaire. L'apprentissage se fait dès l'équivalent du CE2 pour la première langue et dès la première année du collège pour la deuxième langue. Si onze langues peuvent être apprises à l'école, en pratique, la combinaison anglais-français ou français-anglais est choisie dans plus de 95 % des cas. Le français est désormais majoritairement choisi comme deuxième langue vivante : **35 % des élèves choisissent le français en première langue et 53 % en seconde langue** ; le français progresse encore légèrement comme deuxième langue alors qu'il perd chaque année du terrain, au profit de l'anglais, comme première langue enseignée (de l'ordre de 2 à 3 % par an).

• Le nombre de **professeurs de français** reste important puisqu'ils sont plus de **9 300** en Roumanie (contre 11 000 professeurs d'anglais, 1 000 professeurs d'allemand, 120 professeurs d'espagnol).

Toutefois, les **perspectives de renouvellement du corps sont inquiétantes**, en raison notamment de la **désaffection sensible des étudiants pour les départements d'études françaises** : les effectifs de ces filières ont chuté de 30 % en cinq ans. Cette désaffection n'est pas propre aux études supérieures de français : elle concerne également l'ensemble des filières longues formant à l'enseignement et à la recherche, moins attractives pour les étudiants (du fait notamment du faible niveau de rémunération des enseignants roumains) que les filières plus « professionnalisantes ».

Dans ce contexte, une **priorité** est d'**assurer la relève des professeurs de français** - « l'infanterie » de la francophonie - qui quitteront leurs fonctions dans les années à venir.

- Votre commission insiste, par ailleurs, sur **l'importance du projet, en cours, tendant à accroître les capacités d'accueil du lycée français de Bucarest, le lycée Anna de Noailles**, qui constitue une vitrine pour notre pays et pour notre réseau d'établissements à l'étranger.

Le gouvernement roumain a annoncé en juillet 2008 l'attribution gratuite d'un terrain permettant la construction d'un nouvel établissement. Votre commission sera attentive aux suites données à ce projet, souhaitant que celui-ci puisse aboutir dans les meilleurs délais.

*b) Le programme pilote d'enseignement bilingue au lycée : rénover l'apprentissage du français pour le rendre plus attractif*

Lors de sa visite de l'École Centrale de Bucarest, l'équipe éducative et les élèves de cet établissement fondé en 1851 ont présenté à la délégation le **programme d'enseignement bilingue francophone** conduit en lien avec l'ambassade de France, qui vient « couronner » le parcours de « français renforcé » suivi dès le collège par certains élèves.

- Ce programme s'inscrit dans le **prolongement de la coopération franco-roumaine en faveur de l'enseignement bilingue, initiée au début des années 1990** : ce programme, proposé dans 74 établissements répartis sur l'ensemble du territoire à la rentrée 2006 et concernant plus de 6 000 élèves, ne propose bien souvent qu'un enseignement de civilisation française dispensé par des professeurs de français ; un projet pilote de rénovation des contenus d'enseignement par l'introduction, notamment, de l'enseignement de disciplines non linguistiques (DNL), a été lancé en 2003 par la France dans quinze lycées agréés par le ministère roumain de l'éducation.

L'extension de ce programme s'est formalisée par un **accord intergouvernemental signé le 28 septembre 2006** par les ministres des affaires étrangères des deux pays, lors du Sommet de la Francophonie tenu à Bucarest. Cet accord qui **renforce notre coopération éducative et linguistique** comporte deux volets :

- d'une part, la mise en place d'un **baccalauréat à mention bilingue francophone dans 30 lycées roumains d'ici 2010** ;

- d'autre part, divers outils de nature à améliorer l'enseignement bilingue, dont notamment une politique de **formation des professeurs** qui enseignent dans ces mêmes établissements (ils sont actuellement près de 300), par des stages en Roumanie et en France ; l'accord a également prévu la mise à disposition de stagiaires français langue étrangère (FLE) dans les établissements pilotes.

En juillet 2008, une première génération de 378 élèves de Terminale originaires de 15 lycées a obtenu le baccalauréat à mention bilingue. Pour

l'année scolaire 2008-2009, 24 lycées dans 15 villes réparties sur l'ensemble du territoire roumain (dont trois à Bucarest) ont participé au programme.

- La mention bilingue francophone est composée de **quatre épreuves** spécifiques :

- une épreuve anticipée passée en 11<sup>ème</sup> (l'équivalent de la classe de Première), consistant en un **module interdisciplinaire** ; de l'avis des élèves et de leurs professeurs, ces projets conduits en équipe - qui sont la transposition des travaux personnels encadrés (TPE) - permettent de stimuler la motivation des lycéens dans l'apprentissage du français, par un **usage didactique et pratique de la langue**, et de les préparer à l'enseignement supérieur ; de plus, cela s'inscrit en phase avec la volonté des autorités roumaines de moderniser les méthodes d'enseignement ; un projet-pilote a été mis en place dès 2003 à l'Ecole Centrale de Bucarest notamment, dans le cadre des filières bilingues ;

- trois épreuves en classe de Terminale : une épreuve écrite de français, une épreuve orale de français et une épreuve orale de discipline non linguistique en français.

Le niveau linguistique requis correspond au niveau B 2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, établi en 2001 par le Conseil de l'Europe (qui est l'objectif à atteindre en fin de scolarité au lycée). Les élèves qui passent ces épreuves avec succès se voient délivrer un diplôme roumain de baccalauréat à mention bilingue francophone d'une part, et un diplôme franco-roumain délivré conjointement par l'ambassade de France et le ministère de l'éducation roumain d'autre part.

- Ce programme d'enseignement bilingue francophone s'appuie, depuis l'automne 2008, sur **un site de ressources pédagogiques numériques** - « **Vizavi** » - destiné à la fois à promouvoir l'apprentissage du français grâce à des outils interactifs ou des documents multimédias<sup>1</sup>, à favoriser une mise en réseau des acteurs et à développer l'usage des technologies de l'information dans le système éducatif roumain. Rappelons que l'utilisation des technologies de l'information dans le domaine de l'éducation a été un thème central du XI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Bucarest en 2006.

Le lancement de ce site s'accompagne de la mise en place d'un plan de **formation des enseignants à l'usage des TICE** (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation), cofinancé en majorité par le ministère roumain de l'éducation. Un projet est désormais d'élargir l'accès à cette banque de ressources à l'ensemble des professeurs de français de Roumanie et aux filières universitaires francophones, au-delà des seuls enseignants des filières bilingues francophones.

---

<sup>1</sup> Parmi les partenaires du projet : TV5, France 5, Hachette multimédia, Canal académie, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), etc.

- L'accord de 2006 prévoit également l'introduction de lycées techniques et professionnels dans ce programme d'enseignement bilingue.

Par ailleurs, dans le domaine de la **formation professionnelle**, une déclaration d'intention a été signée par les deux ministères de l'éducation en mars 2007, prévoyant notamment des échanges en matière d'élaboration de diplômes professionnels et d'élaboration de référentiels communs, pour faciliter notamment la mobilité européenne ; en outre, un opérateur français a été chargé de moderniser la formation aux métiers de l'automobile. Une telle coopération est importante pour un pays comme la Roumanie dans lequel il existe un déficit de formations à vocation professionnelle, adaptées à un marché de l'emploi en rapide évolution.

#### **4. Un enjeu clé : renforcer la place du français dans la formation des élites roumaines**

La possibilité de poursuivre des études supérieures en France, dans un pays francophone ou dans une filière francophone en Roumanie est un important facteur de motivation dans l'apprentissage du français à l'école, au collège et au lycée : c'est ce que la délégation a retenu de ses échanges avec des élèves, des étudiants et leurs professeurs au cours de sa mission.

Offrir de tels perspectives et débouchés permet non seulement de rendre l'apprentissage de notre langue plus attractif, mais vise aussi à **proposer une formation francophone aux futures élites du pays**, pour en faire des ambassadeurs de notre langue et former des cadres pour les entreprises françaises implantées en Roumanie. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour la coopération économique et institutionnelle entre nos deux pays et pour la place de la francophonie en Europe.

Rappelons que la commission du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, présidée par MM. Alain Juppé et Louis Schweitzer et dont les conclusions ont été publiées en juillet 2008, invitait notamment la France à réinvestir le marché de plus en plus concurrentiel de la formation des futures élites mondiales ; dans cette logique, l'enseignement français à l'étranger doit devenir une filière privilégiée de recrutement des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en France.

##### *a) Les filières universitaires francophones : des vecteurs essentiels de coopération et de rapprochement entre nos deux pays*

Comme l'a souligné M. Ioan Panzaru, recteur de l'université de Bucarest, lors de son entretien avec la délégation, la coopération universitaire franco-roumaine est fructueuse.

- Les délivrances de doubles diplômes, le développement des cotutelles de thèses, la présence de neuf lecteurs placés auprès des universités roumaines, les échanges dans le cadre des programmes communautaires ou

encore les partenariats développés dans le cadre de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) en sont une illustration.

- Par ailleurs, les **filières universitaires francophones** sont une « vitrine » de la coopération avec la Roumanie : il en existe actuellement **45** dans le système universitaire roumain ; elles recouvrent tous les niveaux et domaines de formation (sciences économiques, sciences politiques et juridiques, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, médecine et pharmacie - à l'université de Cluj -, etc.) et accueillent près de **4 000 étudiants**. Ces effectifs sont globalement stables ces cinq dernières années. Parmi ces filières, 20 délivrent simultanément des diplômes français et roumains. Ces filières bénéficient, pour certaines, du soutien de l'Union européenne, de l'AUF et de la France.

La délégation a rencontré, lors de sa mission, les responsables pédagogiques et des étudiants du **Collège juridique d'études européennes de Bucarest**, qui propose depuis 1995 une formation pilotée par l'Université de Paris I et l'Université de Bucarest. Ce programme bénéficie depuis sa création, et jusqu'en 2010, d'une subvention de notre ministère des affaires étrangères (45 000 euros pour l'année 2008-2009)<sup>1</sup> ; par ailleurs, un assistant technique, ainsi que des volontaires internationaux chargés de travaux dirigés, sont détachés auprès de l'Université de Bucarest ; les meilleurs étudiants du Collège peuvent bénéficier de bourses de stage et d'études.

Pour les jeunes roumains, le fait que l'apprentissage du français leur soit **utile** pour l'insertion dans la vie professionnelle contribue fortement à renforcer son attractivité. En effet, comme les responsables de cette filière l'ont relevé, **l'objectif d'insertion professionnelle des filières universitaires francophones est un élément important de leur succès auprès des étudiants roumains**. Elles les préparent à l'entrée sur le marché de l'emploi en proposant des formations adaptées aux besoins des entreprises, alors que la plupart des formations universitaires roumaines sont restées dans une tradition d'excellence académique et sont parfois déconnectées des besoins directs de l'économie. Elles prévoient, en outre, la possibilité de réaliser des stages, ce qui n'est pas le cas des autres formations non strictement professionnelles.

Ces filières sont des leviers importants de coopération et le moyen d'asseoir durablement l'influence française et la francophonie en Roumanie. Les entreprises françaises implantées en Roumanie constituent des débouchés pour ces diplômés francophones.

---

<sup>1</sup> *Seules trois filières universitaires francophones sur 45 bénéficient d'un soutien du ministère des affaires étrangères via des subventions annuelles, planifiées sur plusieurs années et de manière dégressive : outre le Collège juridique d'études européennes, il s'agit de la filière francophone de l'université polytechnique de Bucarest (20 000 euros en 2008-2009) et des filières francophones en ingénierie de l'Université de Brasov (15 000 euros en 2008-2009).*

*b) Développer les échanges universitaires franco-roumains et les partenariats entre universités francophones*

En dehors du soutien aux filières francophones, la coopération universitaire constitue un axe privilégié de promotion de la francophonie en Roumanie et un moyen de nouer des relations durables avec les nouvelles générations de l'élite roumaine.

• Le **développement de la mobilité des étudiants roumains vers la France** constitue une priorité du partenariat universitaire franco-roumain.

Les relations entre nos deux pays dans ce domaine sont déjà solides :

- en 2008, 4 400 étudiants roumains sont inscrits en France (3 800 dans les universités et 600 dans les grandes écoles) ;

- avec plus de 600 accords de coopération, les universités françaises sont les premiers partenaires des universités roumaines ;

- la France est la première destination des étudiants roumains dans le cadre du programme Erasmus (environ 1 500 étudiants roumains accueillis en France en 2007-2008) ; pour l'ensemble des étudiants roumains en mobilité, la France partage la première place avec l'Allemagne.

La France soutient cette mobilité par divers programmes de bourses d'études, indispensables pour permettre à la plupart des étudiants roumains de venir suivre une partie de leur cursus dans notre pays. En outre, un projet consiste à **solliciter des entreprises** françaises ou franco-roumaines implantées en Roumanie **pour cofinancer des bourses** à destination de futurs jeunes cadres roumains, dans des formations répondant à leurs besoins en ressources humaines.

Rappelons, à cet égard, que le **mécénat** d'entreprises françaises implantées en Roumanie contribue déjà à la promotion de la francophonie : ainsi, la Société générale-BRD apporte un soutien financier à la publication d'une revue francophone et à l'organisation du concours « Le Mot d'Or », qui promeut la langue française des affaires des étudiants des filières économiques des universités roumaines.

• Les autorités roumaines apportent également leur soutien à des étudiants en mobilité, à travers quatre programmes de bourses. Par ailleurs, 48 universités roumaines participent au programme Socrates-Erasmus de l'Union européenne.

• Par ailleurs, **les universités roumaines s'attachent à développer les liens étroits avec les autres pays francophones**, notamment dans le cadre de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), dont 26 d'entre elles sont membres.

En ce sens, le Gouvernement roumain a mis en place, à la suite du Sommet de la Francophonie de Bucarest en 2006, le **programme de bourses Ionescu**, qui a pour but de permettre à des chercheurs ou doctorants des pays du Sud membres de l'OIF, de bénéficier d'une formation de trois à dix mois

dans des établissements supérieurs roumains. La gestion de ce programme est coordonnée par l'AUF.

Lors de l'entretien avec la délégation, M. Cristian Preda, représentant spécial du Président roumain pour la francophonie, a plaidé en faveur de la création d'une « université francophone de l'Europe centrale et orientale », pour favoriser une mise en réseau des acteurs, jusqu'à présent isolés, à l'échelle régionale (Bulgarie, Roumanie, Moldavie...). Cette piste de réflexion mériterait d'être relayée auprès de l'AUF. Son objectif est de rendre plus visible et plus attractive l'offre de formations supérieures francophones dans cette région de l'Europe.





## II. LE DÉFI DE LA SAUVEGARDE ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ROUMAIN

### *A. UN SURSAUT NÉCESSAIRE : S'ENGAGER DANS L'AVENIR SANS RENIER SON PASSÉ*

Les personnalités rencontrées par la délégation lors de sa mission lui ont unanimement affirmé que la défense du patrimoine architectural était un grand combat à mener pour la Roumanie.

Les années de régime totalitaire ont mis à mal le sentiment d'identité nationale : un travail de réappropriation, par les Roumains, de leur passé, apparaît nécessaire. Cela suppose de susciter une large **prise de conscience de l'importance symbolique mais aussi économique de cet héritage commun.**

En effet, comme l'avaient souligné nos collègues Philippe Richert et Philippe Nachbar dans un rapport d'information présenté en 2006<sup>1</sup>, le patrimoine représente, au-delà de sa richesse intrinsèque et de son importance sociale et politique, un **levier de développement et d'attractivité des territoires** par l'activité économique et touristique qu'il suscite, directement ou indirectement. Or, le patrimoine historique apparaît encore trop souvent, y compris dans notre pays, davantage comme une charge lourde d'entretien, voire une contrainte, que comme un atout.

C'est pourquoi une priorité pour nos partenaires roumains consiste, en particulier, à **sensibiliser les responsables nationaux et locaux ainsi que le grand public aux enjeux de la conservation et de la valorisation du patrimoine**, non seulement dans l'objectif de cimenter l'identité et la mémoire collectives, mais aussi au regard de ses retombées économiques.

#### **1. Le patrimoine, un levier de développement local et rural : un potentiel à valoriser**

La Roumanie présente un formidable patrimoine architectural, une grande diversité de paysages ainsi qu'un patrimoine « immatériel » riche, par ses traditions populaires et son folklore encore bien vivants : il s'agit incontestablement d'un atout en termes de diversité culturelle dont nos partenaires roumains ont tout lieu d'être fiers et tout intérêt à valoriser.

---

<sup>1</sup> « *Monuments historiques : une urgence pour aujourd'hui, un atout pour demain* », rapport de la mission d'information de la commission des affaires culturelles chargée d'étudier l'entretien et la gestion du patrimoine architectural, MM. Philippe Richert, président, et Philippe Nachbar, rapporteur, Sénat, n° 38 (2006-2007).

- La délégation en a pris toute la mesure en se rendant en Bucovine, à la frontière avec l'Ukraine, dont les **monastères peints**, inscrits sur la liste représentative du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1993, sont une illustration de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine.

#### **Les monastères de Bucovine : un patrimoine mondial de l'UNESCO**

Sept églises et monastères sont inscrits depuis 1993 sur la liste représentative du patrimoine mondial :

- **Arbore** (l'église de la Décollation de Saint Jean-Baptiste) ;
- **Humor** (l'église de l'Assomption de la Vierge et de Saint-Georges) ;
- **Moldovita** (l'église de l'Annonciation) ;
- **Patrauti** (l'église des croix sacrées) ;
- **Probota** (l'église de Saint-Nicolas) ;
- **Suceava** (l'église de Saint George) ;
- **Voronet** (l'église de Saint-Georges).

Avec leurs murs extérieurs peints, ornés de fresques des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, chefs-d'œuvre de l'art byzantin, ces sept églises du nord de la Moldavie sont uniques en Europe.

Ces monastères offrent un exemple de l'impact que peut représenter le patrimoine culturel - et, en l'occurrence, religieux - sur le développement local. Ils accueillent un nombre important de visiteurs, dans un contexte d'engouement du public pour le tourisme culturel et patrimonial.

Favoriser l'essor d'une forme de « tourisme durable » peut-être un important facteur de **développement rural**, dans un pays qui compte encore près de **10 millions de ruraux** sur une population de près de 22 millions d'habitants (soit un taux d'urbanisation de moins de 53 %). La rénovation de fermes ou de demeures typiques, converties en totalité ou pour partie en maisons d'hôtes, en est un exemple réussi, dès lors que la restauration se fait dans le respect du bâti traditionnel. Cela peut générer un revenu complémentaire pour les agriculteurs locaux. Rappelons que l'agriculture représente 7,1 % du produit intérieur brut (PIB) roumain.

Il appartient néanmoins aux autorités roumaines de veiller à ce **que ce développement touristique puisse se concilier avec l'impératif de préservation de ces sites et de leurs abords**. Or, la délégation a pu constater, par endroits, que des constructions neuves de maisons d'hôtes pouvaient mal s'intégrer dans le paysage environnant.

- La Bucovine n'est pas la seule région où le patrimoine constitue un levier de développement touristique. Rappelons en effet que l'UNESCO a **inscrit six autres sites culturels ou naturels roumains sur la Liste du patrimoine mondial** : le centre historique de Sighișoara (1999), les églises en bois de Maramureș (1999), les forteresses daces des monts d'Orastie (1999), le Monastère de Horezu (1993), les sites villageois avec églises fortifiées de Transylvanie (1993) et le delta du Danube (1991).

Par ailleurs, 14 sites figurent sur la liste indicative, notamment le monastère de Neamt (1991), l'église des Trois Hiérarques de Iasi (1991), les « coules » de Petite Valachie (1991), le centre historique de Sibiu (2004) ou encore l'église de la Résurrection du monastère de Sucevita (2005).

Dans le cadre de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO a inscrit sur la liste représentative la danse rituelle du Căluș, exécutée dans la région d'Olt dans le sud de la Roumanie, et qui consiste en un ensemble de jeux, de parodies, de chants et de danses.

- Certaines collectivités locales roumaines ont pris la mesure de la valeur de leur patrimoine historique et mènent des actions exemplaires pour le sauvegarder et le mettre en valeur. Ainsi, le succès de **Sibiu comme capitale européenne de la culture en 2007** doit beaucoup au patrimoine historique de cette ville de Transylvanie et illustre de la plus belle des manières la politique de mise en valeur de ce patrimoine.

Toutefois, elles ne sont pas encore majoritaires. Comme les personnalités rencontrées par la délégation l'ont souligné, cette prise de conscience reste encore insuffisante en Roumanie. C'est pourquoi, une analyse des **retombées économiques** du patrimoine devrait être réalisée, aux niveaux national et local, puis largement diffusée, afin de sensibiliser les acteurs publics et l'ensemble de la population aux enjeux de la protection de cet héritage culturel.

- Notons par ailleurs que les **actions de sensibilisation et de soutien menées par les organismes européens et internationaux** ont également leur importance pour accompagner nos partenaires roumains dans cette prise de conscience et les aider à financer la restauration des sites culturels. L'enjeu de la sauvegarde de ce patrimoine dépasse en effet les frontières de la Roumanie.

En dehors de l'UNESCO, ou encore du Conseil de l'Europe, votre commission souligne le rôle joué, en ce sens, par le réseau « Europa Nostra »<sup>1</sup>, fondé en 1963 et dédié à la protection du patrimoine et des paysages culturels de l'Europe. Un document intitulé « Pourquoi le Patrimoine culturel est important pour l'Europe ? » a été adopté le 3 juin 2009 lors du congrès annuel d'Europa Nostra, en vue, notamment, de sensibiliser les responsables nationaux et européens aux enjeux de la sauvegarde du patrimoine en péril.

## **2. Un enjeu trop longtemps négligé : susciter une prise de conscience**

### *a) Un patrimoine en danger*

Pour certains observateurs, la capitale roumaine, Bucarest, désignée dans l'entre-deux-guerres le « Petit Paris de l'Orient » pour ses monuments réalisés ou inspirés par des architectes français au 19<sup>e</sup> siècle, serait désormais

---

<sup>1</sup> Europa Nostra regroupe environ 250 organisations non gouvernementales, 150 organisations associées et 1500 membres individus, en provenance de plus de 50 pays.

une vitrine dégradée, symbole des ravages subis ces dernières décennies par le patrimoine architectural roumain.

Dans la préface des actes d'un colloque sur le patrimoine tenu en Roumanie, le directeur général du développement du territoire du ministère roumain du développement, des travaux publics et du logement souligne ainsi que « *le régime totalitaire subi par la Roumanie avant 1990 a eu des effets négatifs non seulement pour la vie économique et sociale mais aussi sur la perception du patrimoine bâti. Dans l'action aberrante de création du « nouvel homme », l'idéologie du régime communiste a promu un nouvel espace urbain sans personnalité, afin de créer une rupture avec « l'odieux passé capitaliste ». Ainsi sont tombées sous les lames des bulldozers d'importantes valeurs de ce patrimoine, et cela a eu un effet négatif sur le regard porté par la population sur ce même patrimoine.* »<sup>1</sup>

Après le séisme de 1977, la « politique de reconstruction » des centres villes et l'application de « standards » urbanistiques entraînent des **pertes importantes du tissu urbain traditionnel et la démolition de monuments historiques de valeur exceptionnelle** ; les lois de protection du patrimoine culturel national n'ont pu freiner ces destructions. La même année, la suppression de la direction des monuments historiques témoigne de la volonté des autorités roumaines de s'abstraire de toute préoccupation pour la protection des monuments historiques. Seuls les édifices de culte, dont la restauration s'est poursuivie, font exception. Les projets pharaoniques de Nicolae Ceausescu, qu'incarne notamment la « Maison du Peuple », devenue siège du Parlement roumain et, malgré elle, l'emblème de la ville de Bucarest, ont conduit à détruire des quartiers entiers de la capitale roumaine.

L'« **élan démolisseur** » ne s'est pas arrêté après 1989. La croissance économique rapide des dernières années et les mutations qu'a connues la Roumanie ont également eu un impact négatif sur le patrimoine historique : la forte **pression immobilière** a conduit à des dérives en termes d'urbanisme ; comme la délégation a pu le constater en traversant Bucarest, d'énormes **panneaux publicitaires** prolifèrent dans le paysage urbain et masquent souvent complètement la façade des immeubles...

Les interventions des acteurs roumains dans le cadre d'un « séminaire Malraux » sur le patrimoine et l'économie de la culture organisé à Bucarest en mars 2009, en lien avec le ministère français de la culture, ont permis de mettre l'accent sur les « **dommages irréversibles** » sur le patrimoine entraînés, ces dernières années, par « *l'incompétence et l'inertie administrative, une « mafia » du bâtiment face à laquelle l'Etat est relativement impuissant, un manque de visée à long terme d'une économie basée sur le profit immédiat* » : comme cela est souligné dans le compte-rendu

---

<sup>1</sup> « *Patrimoine, centres historiques, développement local. La coopération franco-roumaine* », actes de deux séminaires tenus à Targoviste et Sibiu en 2004 et 2005 à l'initiative de l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés.

de ce séminaire, « *grâce à des autorisations douteuses, des bâtiments baroques, des très jolies villas du début du 20<sup>e</sup> siècle se sont transformées en discothèques et en lieux de loisirs, des sites archéologiques sont devenus des campings, des églises en bois ont été démontées ou remplacées par des blocs de béton, les portes et les fenêtres d'origine de nombreux bâtiments sont remplacés par du PVC qui ruine leur harmonie architecturale...* » Ces problèmes sont particulièrement sensibles à Bucarest, mais se rencontrent également dans le reste du pays, où des bâtiments classés sont laissés dans un état de délabrement avancé par les autorités locales.

*b) Des outils juridiques insuffisamment exploités*

Pour autant, la loi roumaine n'est pas muette en matière de protection du patrimoine.

- La Roumanie s'est dotée, dès la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, d'une législation sur la conservation des monuments historiques, marquée par une certaine influence française :

- une « commission des monuments publics » est créée en 1859 ;

- trois lois sur la conservation et la restauration des monuments historiques sont adoptées entre 1892 et 1919, dont l'une est contemporaine de la loi française de 1913 : elles fixent comme objectif la réalisation d'un inventaire, consacrent la catégorie des immeubles protégés « au titre des monuments historiques », introduisent, par avance par rapport aux autres pays européens, la notion de zone de protection des monuments.

- Pendant la période communiste, une politique de nationalisation de biens s'est doublée d'une activité de restauration de monuments jusqu'en 1977, en parallèle à « l'élan destructeur » évoqué plus haut.

- La préoccupation pour la protection du patrimoine est réapparue dès les premiers temps de la période post-communiste :

- le décret du 5 février 1990 a reconstitué la Commission nationale des monuments, ensembles et sites historiques, organe consultatif placé auprès du ministère chargé de la culture ;

- la législation sur la conservation des monuments historiques, fortement liée à la législation en matière d'urbanisme, s'est consolidée, selon le modèle français ; elle est stable depuis 1991.

Par ailleurs, deux lois de 2001 ont encadré le régime juridique de la conservation du patrimoine culturel national, mobilier et immobilier. Des régimes spécifiques de protection ont été institués pour le patrimoine archéologique (cinq sites sont déclarés d'intérêt national), les monuments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les zones bâties protégées d'intérêt national (plus de 600).

**Près de 20 000 monuments, ensembles ou sites sont classés au titre des monuments historiques**, selon deux catégories : le groupe A pour ceux à

valeur nationale ou universelle et le groupe B pour ceux d'intérêt local. Le responsable de la conservation de l'immeuble est le propriétaire, l'Etat disposant d'un droit de préemption et d'expropriation. Le propriétaire est exonéré de l'impôt sur l'immeuble classé et son terrain, sans que le bénéfice de l'exonération soit conditionné par la réalisation de travaux de conservation, ce qui conduit à grever les budgets locaux sans pour autant répondre à l'objectif de protection du patrimoine.

• Toutefois, **le corpus législatif et réglementaire en matière de protection du patrimoine, bien que relativement complet et similaire - en bien des points - à la législation française, est insuffisamment appliqué et ne permet pas de prévenir toute dérive.**

Tous les instruments prévus ne sont pas utilisés. Ainsi, bien qu'imposée par la loi, la délimitation, après études spécifiques, des zones de protection des monuments et des zones bâties protégées n'est que rarement réalisée ; ces dernières sont par ailleurs jugées inopérantes.

Par ailleurs, face aux pressions des promoteurs immobiliers, **les lois sont fréquemment contournées** : ainsi, les administrations publiques tolèrent que des autorisations de travaux sur des monuments historiques soient délivrées sans passer par les procédures légales et en dérogeant aux règles de protection et de conservation des monuments. **Le corps de contrôle est très peu étoffé** et ne parvient pas à empêcher les constructions illégales dans des zones protégées ou encore à sanctionner efficacement les atteintes au patrimoine. En outre, nombre d'administrations locales ne disposent pas de spécialistes ou d'experts de la protection du patrimoine et les structures déconcentrées du ministère de la culture sont largement sous dimensionnées.

Enfin, **les crédits sont nettement insuffisants** pour permettre de financer l'entretien et la restauration de l'ensemble du parc monumental.

*c) La publication du « Livre noir » du patrimoine : la volonté de tirer un signal d'alarme*

Lors de l'entretien qu'il a accordé à la délégation, M. Theodor Paleologu, ministre roumain de la culture, des cultes et du patrimoine national depuis décembre 2008, s'est ému de la situation selon lui déplorable du patrimoine en Roumanie. Il souhaite ériger la sauvegarde de cet héritage commun, trop longtemps négligé, au rang des priorités de son mandat et en faire un des axes privilégiés de la coopération culturelle franco-roumaine.

Comme il l'a regretté devant la délégation, les destructions d'éléments architecturaux significatifs, témoins d'un passé historique et culturel, ont eu lieu dans une indifférence quasi générale de la population : le ministre roumain de la culture y a vu le signe d'un certain manque de patriotisme de ses concitoyens, à tous les niveaux de l'échelle sociale, et d'une **absence de prise de conscience de la valeur identitaire de ce patrimoine national dans l'opinion publique et chez la majorité des responsables**

**publics.** Il a également dénoncé le comportement de certains propriétaires indécents, qui ont fait le choix de démolir les hôtels particuliers qu'ils ont acquis ou qui leur ont été restitués après 1989 - de façon parfois incohérente - plutôt que de s'attacher à les restaurer ; il a clairement dénoncé, en outre, une forme de corruption qui conduit à contourner les lois et règlements en vigueur, en autorisant, de façon souvent abusive, des travaux de construction ou démolition dérogeant aux plans d'urbanisme.

Il s'est inquiété, enfin, des conséquences d'une décentralisation des services départementaux de son ministère (41 à ce jour) chargés de contrôler la politique du patrimoine au niveau local, souhaitant que l'Etat ne soit pas dépossédé de toute prérogative pour prévenir les abus dans ce domaine.

Afin de lancer un signal d'alarme contre ce qui est considéré comme un véritable « *parricide culturel* », le ministre roumain de la culture vient de faire publier un « **Livre noir** » sur la **destruction du patrimoine architectural et urbain de Bucarest entre 1990 et 2009**. Cet ouvrage témoigne, photographies à l'appui, des **ravages de la spéculation immobilière** de ces dernières années **sur les bâtiments du centre historique** de la capitale roumaine, construits pour la plupart au 19<sup>e</sup> siècle ou au début du 20<sup>e</sup> siècle.

Dans ce contexte, la coopération en matière de patrimoine suscite de très fortes attentes de la part de nos partenaires roumains. Si une première mesure a consisté à encadrer plus strictement la procédure de déclassement d'urgence, afin de mieux prévenir les risques d'abus, d'autres réformes sont en cours ou en projet : l'expertise juridique de la France pourrait être un appui juridique précieux, même si, comme cela a été souligné, une évolution des mentalités est indispensable.

## ***B. LES ENJEUX DE LA COOPÉRATION FRANCO-ROUMAINE EN MATIÈRE DE PATRIMOINE***

### **1. Un domaine majeur de notre coopération culturelle**

La France est le premier partenaire de la Roumanie dans le domaine du patrimoine. La coopération dans ce domaine y est particulièrement active.

- Elle s'est traduite, notamment, dans le cadre d'un « **arrangement administratif** » **signé en 2005** entre le ministère de la culture et de la communication français et son homologue roumain, concernant un ensemble de **projets dans le domaine de l'archéologie, du patrimoine et de la formation des personnels**.

Cette coopération s'est intensifiée depuis la prise de fonction du ministre de la culture roumain Theodor Paleologu, qui souhaite faire de la protection du patrimoine une priorité de son mandat.

Ainsi, à l'issue d'un comité de pilotage tenu à Bucarest le 5 mars 2009, un **programme de travail comprenant une dizaine d'actions concrètes** a été défini pour la période 2009-2010 : outre des « chantiers-écoles » pour la restauration de demeures typiques, l'expertise française est mobilisée, notamment, pour un **projet de création d'une « maison du patrimoine » à Bucarest**. Ce programme fera l'objet d'un cofinancement.

Enfin, un « Séminaire Malraux » consacré au thème « **Patrimoine et économie de la culture** » a réuni en mars 2009 une cinquantaine de spécialistes. Rappelons qu'une récente étude réalisée par la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture a permis de mesurer les retombées économiques et touristiques du patrimoine en France ; une telle analyse serait intéressante à décliner en Roumanie en vue de sensibiliser les acteurs publics, tant nationaux que locaux, aux enjeux de la protection du patrimoine et de sa mise en valeur.

- Par ailleurs, dans le cadre du programme de coopération défini entre l'ambassade de France et le ministère de la culture roumain, divers projets sont en préparation et contribueront à sensibiliser le grand public à la défense du patrimoine :

- une exposition de photographies sur Bucarest - intitulée « Bucarest, la mal-aimée » - sera présentée à partir du 30 septembre ; elle permettra de voir les transformations de la ville, à travers la confrontation de clichés pris dans les années 1930 et d'images contemporaines réalisées par le photographe Ferrante Ferranti et huit jeunes professionnels roumains ;

- une exposition retraçant les quinze années de partenariat entre l'Ecole de Chaillot et l'Université Ion Mincu présentera, au moment des Journées européennes du patrimoine, les « ateliers croisés » réalisés par des étudiants français et roumains.

## **2. Des attentes fortes de nos partenaires roumains**

### *a) Des échanges de savoir-faire et d'expertise à intensifier*

Lors de son entretien avec la délégation, M. Theodor Paleologu, a exprimé de **très fortes attentes à l'égard de la France dans le domaine de la protection du patrimoine**. Il a également exprimé très clairement cette demande à Mme Christine Albanel, alors ministre de la culture et de la communication, lors d'un entretien à Paris le 20 mars 2009, souhaitant renforcer cette coopération et l'étendre, par ailleurs, à d'autres domaines. Lors d'une nouvelle visite en France, en juillet, il a pu également sensibiliser M. Frédéric Mitterrand à ces enjeux.



L'expertise française est notamment sollicitée dans deux champs d'action prioritaires :

- le **développement du mécénat**, qui est encore à un stade embryonnaire en Roumanie ; la législation française dans ce domaine suscite l'intérêt de nos partenaires roumains, qui souhaiteraient la décliner dans leur pays ; une « **culture du mécénat** » est à **développer** : il reste encore un grand travail de sensibilisation des acteurs privés à accomplir pour que de tels outils puissent fonctionner ; il s'agit cependant d'un enjeu important compte tenu du très faible niveau du budget du ministère de la culture et, plus généralement, des dotations publiques consacrées à la restauration et à l'entretien du patrimoine ;

- le **renforcement de la législation sur les « espaces protégés »** ; un projet de loi est en cours d'examen en vue d'améliorer le cadre juridique de la protection des sites et des monuments.

Afin de soutenir ces projets, il est important que les services du ministère de la culture de nos deux pays puissent coopérer, par le biais **d'échanges d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques**.

Les coopérations entre professionnels ou acteurs associatifs pourraient également s'avérer fort utiles. De tels échanges existent déjà, à travers notamment les partenariats internationaux noués depuis 2000 par l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés avec des pays d'Europe du Sud-Est, par exemple avec l'Association roumaine des villes et zones historiques et d'art (ALZIAR). A l'initiative de ce réseau de villes historiques, deux séminaires sur le thème du patrimoine - « Patrimoine, diversités culturelles et développement local » et « Patrimoine et coopération décentralisée » - se sont ainsi tenus en Roumanie en 2004 et 2005.

Par ailleurs, **la formation des professionnels, des cadres et des élus locaux roumains** est indispensable : la France a un rôle à jouer dans ce domaine, compte tenu de l'expertise qui lui est reconnue. Des initiatives comme les stages de formation professionnelle permettent déjà de former des spécialistes roumains de la protection du patrimoine. Des échanges entre universitaires sur le sujet du patrimoine pourraient également être développés.

#### *b) Renforcer la coopération décentralisée*

- Les jumelages entre collectivités locales constituent un levier essentiel de la coopération franco-roumaine, en favorisant les échanges éducatifs et culturels, ou encore les partenariats, autour de projets concrets, dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de l'urbanisme, du développement local, de la gestion des services publics, des politiques sociales, etc...

Cette coopération décentralisée est **active** : elle concerne plus de 400 communes, quinze départements et quatre régions françaises.

Le partenariat entre le conseil général d'Ille-et-Vilaine et le Judet de Sibiu, qui se double d'un jumelage entre les villes de Rennes et de Sibiu, constitue un exemple particulièrement abouti. La promotion du tourisme rural fait partie des principaux axes de cette coopération ; celle-ci bénéficie du soutien de nombreux opérateurs français (chambres d'agriculture, entreprises, comité départemental du tourisme...). Relevons également les actions menées par des associations et acteurs locaux dans le cadre de l'**Opération villages roumains**, née en 1988, pour soutenir le développement rural, les échanges culturels, le tourisme intégré, mais aussi la démocratie locale ou encore la formation des professionnels de santé.

• **Les actions de coopération décentralisée pourraient s'orienter plus fréquemment vers des projets intégrant la valorisation du patrimoine**, compte tenu de l'implication forte des collectivités locales françaises dans ce domaine et de leur expertise. Cela permettrait de sensibiliser les autorités locales roumaines aux enjeux de la protection du patrimoine et de leur faire prendre conscience de la richesse et de l'atout, y compris économique, qu'il constitue.

Rappelons que dans le rapport d'information, précité, sur la réforme de l'action culturelle extérieure de la France, votre commission et la commission des affaires étrangères ont mis en avant l'implication croissante et désormais décisive des collectivités territoriales, en France comme dans les autres pays européens. Elles estimaient néanmoins indispensable de renforcer la coordination entre l'action extérieure des collectivités locales et la politique de l'Etat, en associant celles-ci à la définition de notre stratégie culturelle à l'étranger au sein d'un conseil d'orientation stratégique.

## ANNEXE 1

-

### PROGRAMME DE LA MISSION SÉNATORIALE

#### SÉJOUR EN ROUMANIE

du 3 au 7 mai 2009

• **Dimanche 3 mai 2009**

**14 h 15** – Arrivée Bucarest - Accueil par M. Henri LEBRETON, conseiller de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France en Roumanie et directeur de l'Institut français de Bucarest

**16 h 00** – Visite du Musée national d'art de Roumanie

**17 h / 18 h 30** – Tour de ville avec Mme Mihaela CRITICOS, professeur à l'université d'architecture

**20 h 00** – Dîner offert par M. Henri LEBRETON, en présence d'acteurs culturels roumains : MM. Horia Roman PATAPIEVICI, président de l'Institut culturel roumain, Florian TURCANU, historien, Sergiu NISTOR, président du conseil international des monuments et des sites « ICOMOS » - Roumanie, et Mme Mihaela CRITICOS.

• **Lundi 4 mai 2009**

**9 h 30 / 10 h 30** – Entretien au Palais présidentiel avec M. Cristian PREDĂ, conseiller présidentiel pour l'éducation et représentant personnel du Président de la Roumanie pour la francophonie

**10 h 45 / 12 h 00** – Visite de l'École Centrale, lycée à section bilingue francophone. Rencontre avec Mme Maria LEF, directrice adjointe, Mme Cecilia POPESCU, coordinatrice du projet bilingue, M. David MAGUET, assistant technique auprès du ministère roumain de l'éducation pour le projet « TICE », Melle Hélène BUISSON, stagiaire FLE.

**12 h 30 / 14 h 30** – Déjeuner offert par M. Sergiu-Florin NICOLAESCU, sénateur, président de la commission de la culture, de l'art et des moyens de communication de masse du Sénat roumain (au restaurant Hôtel Marshall), en présence de MM. Radu Alexandru FELDMAN, Gheorghe BĂRLEA, Georgică SEVERIN, Avram CRĂCIUN, Alexandru MAZĂRE, Mircea DIACONU et Cristian POPESCU, sénateurs, et de Mme Carmen DINU, conseillère pour les relations internationales.

**15 h 00 / 16 h 00** – Entretien avec M. Toader PALEOLOGU, ministre de la culture, des cultes et du patrimoine national

**16 h 30 / 17 h 00** – Présentation et visite de l'Institut français de Bucarest

**17 h 30 / 18 h 30** – Université de Bucarest : Rencontre avec M. Ioan PANZARU, recteur, puis avec des étudiants du Collège juridique franco-roumain d'études européennes en présence de M. Gildas FRESNEAU, assistant technique, secrétaire général du collège juridique.

**20 h 00** – Dîner à la Résidence de France à l'invitation de M. Henri PAUL, Ambassadeur de France en Roumanie, en présence de personnalités politiques et culturelles : MM. Mircea GEOANA, Président du Sénat, Titus CORLEATAN, sénateur,

président de la commission des affaires étrangères, Cezar PREDĂ, député, président de la délégation parlementaire roumaine auprès du Conseil de l'Europe, Cristian RADULESCU, président du groupe d'amitié Roumanie-France au Sénat, Toader PALEOLOGU, ministre roumain de la culture, Razvan THEODORESCU, ancien ministre de la culture, ancien sénateur et membre de l'Académie roumaine, Bogdan TATARU-CAZABAN, conseiller pour la culture auprès du Président de Roumanie, Dan BERINDEI, vice-président de l'Académie roumaine, Mihai OROVEANU, directeur général du Musée national d'art contemporain (MNAC), Vintila MIHAILESCU, directeur général du musée du paysan roumain, Ioan PANZARU recteur de l'université de Bucarest, Patrick GELIN, PDG de la banque BRD-Société générale, sponsor de l'Institut français de Bucarest et Mme Carmen DINU, conseillère pour les relations internationales au Sénat roumain.

• **Mardi 5 mai 2009**

Transfert à IASI :

**9 h 55** – Arrivée à Iasi - Accueil par M. José-Maria QUEIROS, directeur du Centre culturel français de Iasi

**10 h 30 / 11 h 30** – Entretien avec M. Victorel LUPU, préfet de Iasi, à la préfecture en présence du chef de la chancellerie de la préfecture et de la conseillère préfectorale pour la coopération internationale.

**11 h 30 / 13 h 30** – Présentation et visite du Centre culturel français de Iasi.

Rencontre avec des représentants de la communauté francophone : Mmes Marina MURESANU, chef du département de français à l'université Cuza, Simona MODREANU, professeur au département de français de l'université Cuza, directrice de la maison d'édition Junimea, ancienne directrice de l'Institut culturel roumain de Paris, Sabina MANEA, inspectrice pour le français du Judet de Iasi, Mira CUCINSCHI, chef du département de français du lycée bilingue « Collège Mihai Eminescu », Ioana TEODORESCU, chef du département de français du lycée bilingue « collège national de Iasi », Manuela DARABAN, chef du département de français du lycée bilingue « Vasile Alecsandri », Sorina DANAILA, chef du centre d'examens DELF scolaire de Iasi, Irina COSOVANU, présidente de la section locale de l'association roumaine des professeurs de français, Stan SILVIA, enseignante de français au collège « École Titu Maiorescu » et responsable du « Cercle méthodologique des professeurs de français », Iolanda VASILIU, directrice des cours du CCF de Iasi, Caroline BOUDIER, lectrice de français à l'université Cuza, MM. Alexandru CALINESCU, professeur de littérature au département de français à l'université Cuza, directeur de la bibliothèque universitaire de Cuza et Laurent DUMINY, lecteur de Wallonie-Bruxelles auprès de l'Université Cuza.

Transfert vers les monastères de Bucovine avec M. Bernard HOULIAT, directeur du Centre culturel français de Cluj.

**15 h 30 / 18 h 30** – Visite des monastères de Humor, Voronet et Moldovita

• **Mercredi 6 mai 2009**

Visites des monastères Suceavita, Dragomirna et Probota.

Arrêt dans un village Rom et passage près d'un village de Vieux croyants russes (les Lipovènes).

Transfert à Iasi.

**20 h 00** – Dîner avec des personnalités culturelles francophones de Iasi : MM. Ioan HOLBAN, directeur du théâtre Luceafarul, Florin CINTEC, représentant de l'inspectorat régional à la culture, Silviu LUPESCU, directeur de la maison d'édition POLIROM, Matei BEJENARU, artiste plasticien, enseignant de photo et vidéo à l'université

des arts de Iasi, le Professeur Alexandru ZUB, académicien, historien, président de la section histoire et archéologie de l'académie roumaine et directeur de l'institut d'histoire Xenopol, Alexandru CALINESCU, professeur de littérature au département de français de l'université Cuza, directeur de la bibliothèque universitaire de Cuza, et Gheorghe POPA, chimiste, membre du conseil d'administration du centre culture allemand, et vice-recteur pour la recherche et l'innovation de l'université Cuza.

- **Jeudi 7 mai 2009**

Retour à Paris